

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Pierre Zwahlen et consorts – Pour tripler les rénovations énergétiques avec l'aide directe de la Banque nationale

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 23 mai 2022 de 14h à 15h30 dans la Cité, Place du Château 6 à Lausanne. Etaient présent-e-s : Mme Cendrine Cachemaille, Présidente-rapporteuse et MM. Philippe Cornamusaz, Fabien Deillon, Daniel Develey, Yves Paccaud, Pierre-André Romanens (remplace M. Maurice Neyroud), Daniel Trolliet, Cédric Weissert et Pierre Zwahlen, motionnaire.

M. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures était également présent ainsi que pour le secrétariat de la commission Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires qui s'est chargée de la rédaction des notes de séance et qui est remerciée chaleureusement pour son travail.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

Le secteur du bâtiment étant la 2ème cause des émissions de gaz à effets de serre, cette motion a pour but d'accélérer par trois le volume des rénovations et assainissements énergétiques tout en atténuant les hausses de loyers consécutives aux travaux afin de répondre aux préoccupations des locataires à ce sujet. Une question décisive sera l'assainissement des anciens immeubles qui exigera la mise en œuvre de solutions créatives, et demandera un dialogue avec les locataires, et des garanties pour que les coûts ne soient pas reportés sur eux.

La Stratégie énergétique 2050, acceptée par le peuple en 2017 et le Plan climat du Canton ont l'ambition de nous permettre de diminuer nos émissions carbone. Et la guerre en Ukraine a fait apparaître notre dépendance aux énergies fossiles russes. D'où l'urgence à changer rapidement les chaudières.

Le mode de financement proposé est de recourir à un quart de la part vaudoise aux bénéfices de la Banque Nationale Suisse (BNS). Le motionnaire rappelle que la BNS, dans le cadre d'un accord avec la Confédération, accorde jusqu'en 2026 davantage aux cantons, passant de Frs 125 millions à Frs 375 millions annuels. Autrement dit, en tout cas jusqu'en 2026, cette part pourrait correspondre à un peu plus de Frs 93 millions par an, alimentant un fonds de manière à lisser le soutien public. L'idée est que l'Etat puisse financer 1/5 des coûts de rénovations énergétiques, soit encourager l'isolation thermique des bâtiments, mais viser surtout le remplacement des chauffages à mazout et au gaz. Cette motion vise à soustraire à la part des locataires 20% du coût des rénovations et assainissements. Selon l'ordonnance sur le droit du bail, les bailleurs ont la possibilité de répercuter les travaux jusqu'à 70% de leurs coûts sur les loyers. Avec une contribution de 20%, on retrouverait une paritaire de répercussion des coûts à la fois sur le bailleur et sur les locataires.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

M. le Conseiller d'Etat déclare poursuivre les mêmes buts, mais cette motion est, selon lui, contraire aux règles financières de l'orthodoxie comptable.

Il rappelle que la création d'un fonds ne génère pas en soi de l'argent. Et s'agissant de la redevance de la BNS, elle a été versée, sans discontinuité, depuis 1906, quand les cantons ont perdu leur souveraineté monétaire. Si l'enveloppe donnée aux cantons a provisoirement augmenté, ces dernières années, c'est parce qu'une masse monétaire assez conséquente a été créée dans la période 2010-2020 qui a généré une réserve pour distribution future de redevance. Toutefois, l'instabilité politique et économique du moment met à mal la disponibilité réelle des mille milliards inscrit au bilan de la BNS.

Le Conseiller d'Etat rappelle ensuite le principe de non-affectation de l'impôt : depuis 1906, ces dividendes servent au financement des prestations ordinaires de l'Etat, selon le principe de l'universalité de la rentrée, au même titre que le dividende de la BCV, de la Romande Energie, ou des impôts. Ceci permet de financer équitablement les prestations et d'ajuster en baissant les impôts ou en augmentant la dette. Sur l'exercice 2021, le Conseil d'Etat a budgétisé 2 tranches impôts sur 6 de chacune 60 millions. Les 4 tranches restantes ont été affectées, puisque 200 millions seront versés au fonds sur l'énergie. Ce fonds va être majoritairement utilisé à la rénovation des bâtiments.

Actuellement, selon le Conseiller d'Etat, le principal frein à la transition n'est pas le manque d'argent, mais le manque de matériaux et de mains d'œuvre, entre autres. L'évaluation de l'utilité de l'investissement dépend d'une multitude de facteurs que l'Etat ne maîtrise pas (rentabilité, possibilités d'emprunt, etc.). Il ajoute que les loyers ont été maintenus trop bas durant de nombreuses années et qu'il est maintenant difficile de les augmenter. La question de la rentabilité se pose encore plus crûment dans le cas des caisses de pension propriétaires, la rentabilité étant indispensable au paiement des rentes.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

La question est soulevée concernant l'impôt qui n'est pas affecté contrairement à des taxes, et pourquoi la redevance de la BNS ne pourrait l'être. M. le Conseiller d'Etat répond que si toutes les taxes sont affectées, jamais les impôts ne le sont. Il évoque la taxe sur les véhicules automobiles qui est, en fait, un impôt proportionné d'utilisation. Il ne couvre pas les frais inhérents à la circulation routière et il n'est pas affecté. La caisse générale accepte l'impôt, puis le redistribue équitablement sur l'ensemble des prestations. S'agissant des fonds, le Conseil d'Etat les limite depuis plus de 30 ans : sources de conflits, le risque étant qu'ils ne puissent pas être utilisés si la source de financement se tarit.

D'autres problèmes sont soulevés par certains commissaires. La branche fait face à une sévère pénurie de main d'œuvre et de fournitures, au point que les entreprises n'arrivent plus à suivre la demande. Il serait nécessaire de renforcer la formation. Et la pénurie de matériaux pousse les entreprises de chauffages à se fournir sur d'autres continents, ce qui pose de gros problèmes de qualités.

Entre la taxe sur l'électricité, le soutien parfois des communes, et le fonds pour l'énergie, plusieurs commissaires que les fonds sont pour l'instant suffisants pour donner un coup de pouce aux rénovations énergétiques au regard de la capacité actuelle des entreprises.

D'autres, et même s'ils ont de la sympathie pour cette motion, s'opposent à la création d'un fonds, l'approvisionnement en étant trop aléatoire, surtout dans le cas des redevances de la BNS. Si la trésorerie n'est pas là, les fonds sont des coquilles vides. S'agissant des dividendes de la BNS, il s'agit de richesse artificielle créée par la planche à billet.

Le Grand Conseil, s'il estime que des moyens supplémentaires doivent être affectés aux rénovations énergétiques, peut financer des projets en passant par le budget ordinaire.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Par 1 voix contre 5 et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de ne pas prendre en considération la motion et de ne pas la renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 24 mars 2023

*La rapportrice:
(Signé) Cendrine Cachemaille*